

## Décision portant création d'unité de recherche

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 2 de l'Inserm dans sa séance du 3 au 7 juin 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2019 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

### **Décident :**

**Article 1 :** Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Equipe de Recherche Labellisée intitulée : « Hétérogénéité, plasticité et résistance des cancers aux thérapies des Cancers ».

**Article 2 :** Cette Unité est référencée Inserm U 1277.

**Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

CHU-Bâtiment Cancer  
Place de Verdun  
59045 LILLE Cedex

**Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Nord-Ouest.

**Article 5 :** Madame ISABELLE VAN SEUNINGEN est nommée Directrice de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024.

**Article 6 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

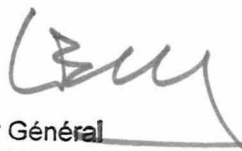
**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**



**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**



**LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**



**Le Directeur Général**  
CHU de Lille  
**Frédéric BOIRON**



**LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**